

**Extrait du Compte rendu de la séance du Conseil municipal
du 11 Décembre 2012**

Le mardi onze décembre deux mille douze à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno HURÉ, Maire.

Sont présents : Mmes et Mrs Bruno HURÉ, Jean-Marie ROYER, Jacques DAMIEN, Nathalie DELMAERE, Sylvain HAMEL, Astride LEVAVASSEUR, Marie-Fernande PIGNÉ, Daniel SANNIER et David ZWAARDEMAKER.

Absente excusée : Arlette PETIT

Pouvoirs : Jean-Marc BELLAMY à Bruno HURÉ
Marc DESLANDES à David ZWAARDEMAKER
Corinne DRON à Daniel SANNIER
Marie-Claude MARICAL à Jacques DAMIEN
Estelle MAUROUARD à Jean-Marie ROYER

M. Jean-Marie ROYER est nommé secrétaire de séance.

Mr le Maire sollicite l'inscription de deux sujets supplémentaires :

- Nomination de Mme Sophie BODELLE, directrice de la Régie des transports.
- CREA – Mise à disposition des biens et installations nécessaires à l'élimination et à la valorisation des déchets – Approbation et signature du procès verbal.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité l'inscription à l'ordre du jour de ces deux sujets.

Lecture et Approbation du compte rendu de la dernière séance de Conseil

Il est donné lecture du compte rendu de la réunion du 13 novembre 2012 qui est adopté à l'unanimité.

Toutefois, M. SANNIER signale que l'échange entre les élus se rapportant sur la partie enherbée (RD86) n'a pas été mentionnée.

Il rappelle que les membres du conseil étaient favorables à 7 voix contre 6 à la conservation de la bande enherbée sur la RD86.

M. le maire propose de ne plus procéder à la lecture des comptes rendus en début de séance, compte tenu que cela n'est pas obligatoire et que les élus reçoivent le document au préalable. Il est décidé à l'unanimité que seuls les titres des points délibérés seront relus avec une intervention possible des membres du conseil en cas de remarques particulières.

047-2012

Attribution de la nouvelle bonification indiciaire Laurent PEROUELLE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'attribuer une bonification indiciaire de 10 points à Monsieur Laurent PEROUELLE, à compter du 1^{er} décembre 2012.

A l'unanimité

048-2012

Personnel communal : création et suppression de postes

Vu la promotion de Mme Maryline COTTARD et M. Alain GIBON, à compter du 1er janvier 2013, aux grades respectifs d'adjoint administratif 1ère classe et adjoint technique 1ère classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- supprimer, à compter du 1^{er} janvier 2013, les postes suivants :
 - Adjoint administratif 2è classe
 - Adjoint technique 2è classe
- Créer, à compter du 1^{er} janvier 2013, les nouveaux postes suivants :
 - Adjoint administratif 1ère classe
 - Adjoint technique 1ère classe

A l'unanimité

-

049-2012 Modifications budgétaires – section de fonctionnement

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les modifications budgétaires suivantes :

022 : Dépenses imprévues de fonctionnement	- 1 850.00 €
6451 : Cotisations à l'URSSAF	+ 100.00 €
6455 : Cotisations pour assurance du personnel	+ 1 550.00 €
6475 : Médecine du travail	+ 200.00 €

La présente délibération entérine l'arrêté de virement de crédits n°2 du 30 novembre dernier

022 : Dépenses imprévues de fonctionnement	- 309.00 €
6218 : Autre personnel extérieur	+ 309.00 €

A l'unanimité.

Rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement

Les élus sont informés sur le rapport sur le prix et la qualité de des services de l'eau potable et de l'assainissement.

050-2012 Avis d'enquête publique – DUMONA SAS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce favorablement sur l'enquête publique relative à l'exploitation d'une activité de fabrication d'engrais, amendements et supports de cultures sur la commune d'Anneville-Ambourville.

A l'unanimité

051-2012 Nomination de la Directrice de la Régie des Transports

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la nomination de Mme Sophie BODELLE au poste de directrice de la régie des transports, en remplacement de Mme Annick FOUQUIER.

A l'unanimité

052-2012 CREA – Mise à disposition des biens et installations nécessaires à l'élimination et à la valorisation des déchets – approbation et signature du procès verbal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte le principe de la mise à disposition en faveur de la CREA, par la commune d'Hérouville, de l'ensemble de ses équipements, matériels et ouvrages nécessaires à l'élimination et la valorisation des déchets ménagers, soit 2 containers,
- Approuve le procès-verbal à intervenir entre la commune et la CREA,
- Autorise M. le Maire à signer ce procès-verbal et à effectuer toutes démarches susceptibles de s'avérer nécessaires à l'aboutissement de la présente délibération.

A l'unanimité

053-2012 Informatisation de la mairie – Logiciels COSOLUCE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition commerciale de COSOLUCE COLORIS, pour les produits suivants :

- 1 pack optima +
- Gestion des reprises des données comptables, état civil, paye, population et élections.
- Installation sur 3 postes
- Formations récapitulative des agents sur 2 jours

Le coût total étant estimé à 4 854.90 € TTC.

A l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Vu par Nous, Bruno HURÉ, Maire d'Hérouville, pour être affiché à la porte de la Mairie conformément à l'article 56 de la loi du 5 Août 1984.